**Date d'édition :** 21/08/2023



# Référentiel de Paye



## 200125 C Vacations diverses

## 1. Identification

Code BJ	200125
Libellé bulletin de Paie	VACATIONS
Code PAY	0125
Libellé	Vacations diverses
Référence	200125 C
Libellé complémentaire	Indemnités des magistrats administratifs honoraires appelés à statuer sur les litiges relatifs aux arrêtés de reconduite à la frontière
Entité Ministère Direction	MI008 - Conseil d'Etat
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	29/11/2006
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	29/11/2006
Date de fin de validité de la fiche	

## **Documentation Pissarho**

 $https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/200125C\_CE\_VACATIONS.pdf$ 

Commentaire	

## 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2006-1457 du 27 novembre 2006 relatif aux indemnités des magistrats administratifs honoraires appelés à statuer sur les litiges relatifs aux arrêtés de reconduite à la frontière.		JUSA0600245D
Arrêté du 27 novembre 2006 fixant le taux des indemnités des magistrats administratifs honoraires appelés à statuer sur les litiges relatifs aux arrêtés de reconduite à la frontière		JUSA0600246A

## 3. Conditions d'attribution

## 3.1 Populations

## 3.1.1 Populations éligibles

- N Contractuel de droit public
- N Pers civil payé à l'acte ou la tâche
- T Titulaire

## 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

**Date d'édition :** 21/08/2023

Néant

## 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

## 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Magistrats administratifs honoraires désignés pour statuer sur les litiges relatifs aux arrêtés de reconduite à la frontière (RAF).

#### 3.5 Autres conditions

Magistrats administratifs honoraires

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

## 4. Incompatibilités

#### Commentaire

Néant

## 5. Modalités de liquidation

## 1 - IND. MAGISTRAT ADM HONORAIRE RAF

#### 5.1 Expression métier

Les magistrats administratifs honoraires statuant sur les litiges relatifs aux arrêtés de reconduite à la frontière reçoivent, pour chaque audience effectivement tenue, dans la limite de quinze par an, une indemnité dont le montant est fixé par arrêté et varie selon le nombre d'affaires inscrites au rôle.

## Tableau barème

Nombre de dossiers inscrits au rôle	Montant en euro par audience	
Moins de huit dossiers	100	
Huit à quinze dossiers	180	
Plus de quinze dossiers	250	

## 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Contrôle sur le nombre d'audiences indemnisées qui est limité à quinze par an.

## 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

## 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

## 6. PAY

#### **6.1 Information PAY**

**Date d'édition :** 21/08/2023

Mouvement 20
Code origine : 0 (Mois courant) ou 1 (Année courante) ou 2 (Année antérieure)
Code Indemnité : 0125
Sens : 0 (Payer) ou 1 (Retenir)
Mode de calcul : A (Précalculé)
Nombre d'unités : laisser à blanc ou mettre 0000
Montant : en centimes d'euros
Libellé explicatif : (25 caractères maximum) précisant notamment la période concernée, il sera repris sur le bulletin de paie.

## **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui